



Grand Chambéry 2026-2033 : changer de braquet pour la politique cyclable

Pendant la campagne des élections municipales et communautaires 2026, Roue Libre a interpellé les candidat.es en leur proposant une charte de 10 engagements concrets à signer, et en co-organisant avec Rue de l'Avenir une soirée débat sur les mobilités actives.

Les convergences exprimées lors de ces échanges ont été encourageantes. La plupart de ces sujets font l'unanimité, et les équipes élues sont désormais installées : place à l'action !

Roue Libre observe que les méthodes et les moyens mis en place au cours des précédents mandats ont montré leurs limites, et les appelle à changer de braquet, dès maintenant, pour répondre aux attentes de la population.

Voici 7 actions concrètes à mettre en œuvre au cours de votre mandat pour un territoire cyclable :

- Repenser les plans de circulation pour apaiser la voirie

Sans contraindre l'accessibilité pour les riverains, une gestion apaisée du trafic consiste à réorganiser les sens de circulation, à intégrer les dispositifs de réduction des vitesses, pour rendre les espaces publics plus conviviaux.

Nous appelons les gestionnaires de voirie, et en premier lieu les communes, à définir des plans d'apaisement de la circulation afin de limiter le trafic de transit à travers des quartiers, et de limiter les vitesses pratiquées.

Il s'agit d'une mesure à mettre en place de façon progressive : conception du plan de circulation et des aménagements associés, concertation avec les riverains, les associations, tests de dispositifs transitoires avant leur pérennisation... un travail à l'échelle d'un nouveau mandat municipal, attendu par de nombreux concitoyens, qui ne nécessite pas forcément des budgets élevés.

- Déployer un Réseau Vélo à Haut Niveau de Service

Les usagers du quotidien ont besoin avant tout de pouvoir réaliser des trajets de 3 à 10 km, voire davantage, en sécurité, avec des itinéraires clés aménagés en continu. Le réseau cyclable actuel permet difficilement à des cyclistes peu aguerris au contact avec le trafic motorisé de développer des pratiques régulières sereines.

- Pour que les enfants puissent aller à l'école avec leur vélo, trottinette, skate...
- Pour réduire les conflits d'usage et l'appréhension des pratiquant.e.s les plus vulnérables
- Pour se déplacer sans se mettre en danger dans les nombreux points noirs identifiés
- Pour la santé publique du territoire en diminuant les émissions polluantes et les nuisances

Roue Libre plaide pour la transformation des Pistes Bleues en un Réseau Vélo à Haut Niveau de Service : un ensemble d'axes continus, sécurisés, séparés des trafics motorisés et des cheminements piétonniers, avec un régime de priorité le plus large possible sur le trafic motorisé, permettant d'accueillir l'ensemble des pratiques. L'objectif d'un tel réseau n'est pas le développement de la rapidité des parcours, mais celui de leur régularité, avec une sécurité accrue pour tous les usagers, en particulier les piétons. L'efficacité de tels aménagements n'est plus à démontrer tant en France qu'à l'étranger, les conditions de réalisation et d'accompagnement sont aujourd'hui bien connues et disponibles pour les professionnels de l'aménagement.

Le Réseau Vélo à Haut Niveau de Service constitue un projet à l'échelle de l'Agglomération : la moitié du linéaire des Pistes Bleues reste à aménager, une partie des liaisons à établir ont déjà fait l'objet d'études de conception entre 2024 et 2026.

Roue Libre appelle Grand Chambéry à **mobiliser des moyens** spécifiques dès le début du mandat intercommunal pour engager **rapidement** les travaux sur les sections pour lesquelles les études sont en cours (environ 6 km sur les 28 encore à réaliser), et programmer le déploiement de l'ensemble du réseau sur 10 ans. Le budget annuel requis est de l'ordre de **3 M€** : Roue Libre demande que ce budget soit mobilisé et consacré au déploiement des Pistes Bleues, en plus du budget nécessaire aux aménagements courants, dont une partie peuvent correspondre à des opportunités liées aux travaux de voirie et espaces publics.

- Généraliser les rues scolaires devant chaque établissement

Une rue scolaire est une voie située aux abords d'une école, qui fait l'objet d'un traitement visant à en éloigner le trafic motorisé, jusqu'à y couper la circulation motorisée aux heures d'entrée et sortie des enfants, ou même de façon pérenne. Il est aussi possible d'y organiser des événements ou des activités à destination des enfants et des parents.

Nous appelons chaque commune à reconsidérer la place de la voiture aux alentours des établissements scolaires, et à concevoir avec les parents, les enfants, les équipes enseignantes, les riverains, les dispositifs les plus adaptés aux configurations locales.

- Installer du stationnement vélo aux lieux stratégiques

Favoriser la pratique cyclable, c'est aussi étendre les possibilités de stationner les vélos à proximité des lieux d'activités, sans que cela constitue une gêne pour les autres usagers sur l'espace public. Dans les quartiers très denses du centre-ville, ou dans les grands ensembles, il est également nécessaire de faciliter le stationnement résidentiel des vélos, pour les logements qui ne disposent pas de garages adaptés.

Nous appelons chaque commune à déployer des arceaux à proximité des équipements, commerces, établissements scolaires, lieux de vie, pour faciliter leur accès à vélo, sur la base d'une programmation pluriannuelle. Cette programmation peut être basée sur les localisations indiquées par les usagers eux-mêmes au travers du [Baromètre des villes cyclables](https://www.barometre-velo.fr) (<https://www.barometre-velo.fr>).

Nous constatons également que de nombreux ménages résidant dans les centres anciens ou les grands ensembles éprouvent des difficultés à stationner des vélos à leur domicile.

Nous appelons les collectivités, et en premier lieu Grand Chambéry, à concevoir puis déployer des services de stationnement adaptés à ces configurations.

- Financer le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour tous les élèves de CM1/CM2

Le Savoir Rouler à Vélo, c'est la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Il s'agit d'un socle d'apprentissage requis pour les élèves, constitué de 3 étapes : savoir pédaler, savoir circuler, et apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique. L'acquisition de ces compétences demande de mettre à disposition des écoles des intervenants qualifiés pour au moins 10 heures de formation.

Nous appelons Grand Chambéry à poursuivre le financement de ce dispositif.

- Créer ou pérenniser un-e référent-e mobilité active au sein de chaque Commune

L'aménagement des espaces publics, le déploiement d'itinéraires cyclables, de services vélo, font désormais appel à des compétences professionnelles particulières. Il est nécessaire que chaque collectivité dispose de personnes formées, et qu'une d'entre-elles puisse veiller à la qualité d'usage des projets, faire le lien avec les usagers et leurs représentants.

Nous invitons les Communes à identifier et former, selon leur échelle, une ou plusieurs personnes référentes en matière de mobilités actives, et à les mettre en réseau afin de valoriser les ressources et les retours d'expérience.

- Généraliser le 30 km/h et aménager l'espace public en conséquence

Chaque Maire peut prendre l'initiative de limiter la vitesse maximale autorisée à l'intérieur du périmètre d'agglomération à 30 km/h au lieu de 50 km/h. Certains axes (liaison avec les échangeurs autoroutiers, voies structurantes circulées par des services de transport très cadencés) peuvent être maintenus à 50 km/h.

Les retours d'expérience, tant en France qu'à l'étranger, attestent d'effets positifs en matière de sécurité et de convivialité et de lisibilité des espaces publics, sans inconvénients relevés en matière d'attractivité, ou de compréhension des usagers.

Nous appelons chaque Commune à adopter cette mesure, et à mettre en place progressivement les aménagements permettant de faire respecter cette vitesse, avec une vision d'ensemble intégrant une évolution du plan de circulation.

La généralisation du 30 km/h correspond à une mesure de gestion et de sécurisation des espaces publics, qui demande un accompagnement, de la pédagogie, du suivi, mais dans un cadre désormais très éprouvé, et sans nécessiter la mobilisation de moyens importants.

Cette lettre s'adresse à chaque conseiller municipal, à chaque conseiller communautaire, elle exprime une vision que nous pensons largement partagée, des priorités opérationnelles structurantes, et aussi l'urgence d'agir pour transformer nos mobilités quotidiennes.

Roue Libre sera attentive au déploiement de ces mesures, et sera aux côtés de toutes les collectivités engagées tout au long du mandat pour faciliter la mise en œuvre de ces projets, en apportant le regard des usagers.